



ASFODEVH : Association pour la FOrmation en DEVeloppement Humain

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT / AUTONOMISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE PRECARITE

LIEU : Centre Asfodevh - Arrondissement de Zinvié - Cotonou

CRITERES DE PARRAINAGE

1. Parrainage pour la scolarisation des enfants

- 1- Etre âgé de 5 à 14 ans
- 2- Etre de nationalité Béninoise
- 3- Résider dans l'arrondissement de Zinvié
- 4- Ne pas avoir d'handicap physique ni mental ;
- 5- Avoir les deux parents en situation de précarité (sans revenu, pas d'habitat, pas d'accès à l'eau ni à l'électricité, sans toilettes, conditions hygiéniques défectueuses)
- 6- Que l'un des parents / tuteurs participe à l'accompagnement.

Modalité de parrainage pour la scolarisation des enfants

Appui pour les frais de scolarité et de certification pour l'année pour un montant de *100 Euros*

Appui pour l'uniforme nécessaire et la tenue de sport pour un montant de *25 Euros*

Appui pour un repas quotidien pendant un mois pour un montant de *15 Euros*

Soit par année :

140 € de parrainage pour scolarisation + **35€** de cotisation simple membre adhérent Asfodevh 06

Pour un TOTAL de 175 € par enfant et par an

2. Parrainage d'enfants en formation professionnelle

- 1- Etre âgé de 14 à 20 ans
- 2- Etre de nationalité Béninoise
- 3- Etre dans l'arrondissement de Zinvié
- 4- Ne pas avoir d'handicap ni physique ni mental ;
- 5- Avoir les deux parents en situation de précarité (sans revenu, pas d'habitat, pas d'accès à l'eau ni à l'électricité, sans toilettes, conditions hygiéniques défectueuses)
- 6- Que l'un des parents / tuteurs participe à l'accompagnement.

On distingue deux types de formation professionnelle :

1. La formation professionnelle par apprentissage dans un atelier de production et
2. La formation professionnelle en vue d'obtenir un diplôme académique comme le CAP, le DT et les diplômes professionnels universitaires.

Modalité de parrainage d'enfants en formation professionnelle par apprentissage

Appui pour le kit de formation : selon les corps de métier : au moins *40 €*

Appui pour les frais de formation : *75 €* par an

Appui pour les frais d'examen : *50 €* en fin de formation.

Appui pour les repas : *20 €* par mois

Soit par année :

185 € de parrainage pour formation en apprentissage+ **35€** de cotisation simple membre adhérent Asfodevh 06

Pour un TOTAL de 220 € par jeune et par an

Modalité de parrainage d'enfants inscrit dans une école de formation technique et professionnelle

Appui pour le kit de formation : selon les corps de métier : au moins 40 €
Appui pour les frais de formation : au moins 200 € par an selon le domaine de formation
Appui pour les frais d'examen : 50 € en fin de formation.
Appui pour les repas : 20 € par mois

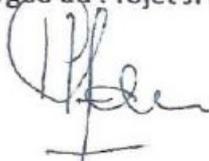
Soit par année : 310 € de parrainage pour formation technique et professionnelle + **35€** de cotisation simple membre adhérent Asfodevh 06

Pour un TOTAL de 345 € par jeune et par an

Fait à Zinvié, le 08 mai 2023

La Trésorière

Honorina AKOGBETO Chargée du Projet JFK



Le Président

Monsieur DAGA Luc



Pour information :

Les fonds sont versés sur le compte français Asfodevh 06 pour être ensuite reversés par virement sur le compte Asfodevh Bénin en toute transparence.

Chaque donateur peut bénéficier d'un reçu de don pour sa déclaration d'impôts sur le revenu.